Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 67 (1995)

Heft: 6

Rubrik: Lire - voir - entendre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ÉDOUARD BRIQUE & CIE – GENÈVE

FENÊTRES ET FAÇADES BOIS
MÉTAL
RÉNOVATIONS BOIS MÉTAL
FENÊTRES BOIS
VITRERIE ISOLANTE
BOW-WINDOWS

Documentation sur demande

Bureaux et usine :
5, chemin Barde
1219 Aïre–Le Lignon
✆ (022) 796 61 55
Fax (022) 797 19 31

CAISSE DE PRÉVOYANCE **cia** DU CANTON DE GENÈVE
du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration

Le financement et la construction du logement social

ÉTUDES ET APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE

Un ouvrage de recherche intéressant tous les protagonistes de la conception et de la réalisation d'ensembles d'habitations.

CIA, Caisse de prévoyance

A disposition à la Nouvelle Librairie d'Architecture, Genève, tél. 022 311 57 50

75 ANS D'ÉLAN CONSTRUCTEUR... UN PEU D'HISTOIRE !

«La Suisse est le terrain d'élection des coopératives» rappelle l'historien. Elles enregistrent même un certain développement avant de connaître l'exemple des équitables pionniers de Rochdale (1844). Coopératives de production et de consommation précèdent pourtant les coopératives d'habitation, dont la première recensée à Lausanne date de 1869 (Pontaise).
En Suisse, les coopératives d'habitation prennent leur véritable essor à la fin de la première guerre mondiale. Près de chez nous, diverses étapes précèdent la création de coopératives durables :

- les expériences de l'aile mutualiste du 2e Congrès de l'Association internationale des Travailleurs (Lausanne 1867) ;
- l'enquête Schnetzler sur les conditions de logement à Lausanne (1894) révèle un «état des lieux désolant» ;
- l'insuffisance de réalisations pour remplacer les logements insalubres ;
- les restrictions de tous ordres, l'augmentation des prix et la baisse des salaires pendant la première guerre mondiale ;
- puis, conséquence de la grève générale de novembre 1918, les arrêtés du Conseil fédéral débloquant un crédit de 10 millions de francs pour l'octroi de prêts à taux réduit ou de subsides à fonds perdus, à condition que canton et commune réunis accordent un crédit équivalent.

La **Société coopérative d'habitation Genève** se constitue le 27 juin 1919.
L'exemple genevois fait école à Lausanne, où «enrayer la hausse des loyers et combattre la pénurie de logements» est d'une nécessité urgente. A l'initiative de Marius Weiss, fonctionnaire postal, sous l'impulsion de l'Union locale du personnel fédéral et avec l'aide de Léon Nicole, membre de la coopérative genevoise, d'Arthur Freymond, municipal, et de Frédéric Gilliard, architecte, respectivement président et secrétaire de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, la **Société coopérative d'habitation Lausanne** voit le jour le 13 octobre 1920. A l'occasion de ses 75 ans, elle publie cet intéressant ouvrage de Joëlle Neuenschwander Feihl, disponible au prix de Frs 60.–, port non compris, à la SCHL, C.P. 253, 1000 Lausanne 22.

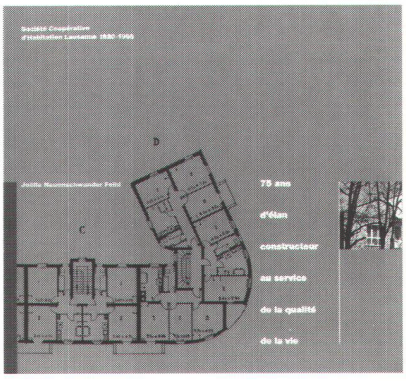

Appel de candidature 4e DISTINCTION VAUDOISE D'ARCHITECTURE

La FAS (Fédération des Architectes Suisses), la FSAI (Fédération Suisse des Architectes Indépendants), le GPA (Groupement Professionnel des Architectes) et la SIA-VD (Société des Ingénieurs et Architectes Vaudois) ont mis en place une commission chargée d'organiser la 4e édition de la Distinction Vaudoise d'Architecture. Dans le but de sélectionner et de récompenser une ou plusieurs œuvres architecturales marquantes réalisées sur le territoire vaudois entre 1992 et 1995, les architectes et Maîtres d'ouvrages sont invités à présenter leurs réalisations.

Les dossiers seront établis sur **une fiche de présentation** comportant les données générales, plans, coupes et illustrations ainsi que **3 diapositives par projet présenté**. Ces fiches de présentation peuvent être obtenues auprès du Secrétariat permanent de la SIA Vaudoise, avenue Jomini, 8 • case postale 1471 • 1001 Lausanne (tél. 021-646.34.21 ou fax 021-647.19.24). Elles seront retournées dûment remplies à la même adresse pour le 31 janvier 1996 au plus tard.

Composition du jury : Mmes Ulrike Jehle Schulte Strathaus, Directrice du Musée d'architecture à Bâle, et Claudine Lorenz, architecte à Sion ; MM.Patrick Berger, architecte et professeur EPFL, Denis Clerc, architecte de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Siegfrido Lezzi, architecte, rédacteur IAS, Jean-Jacques Oberson, architecte à Genève, Jean-Claude Péclet, journaliste, rédacteur en chef de *L'Hebdo*, Urs Staub, chef de la Section des Beaux-Arts appliqués à l'Office Fédéral de la Culture à Berne.

Le jury est entièrement libre de ses choix et de ses appréciations. Le résultat de la sélection effectuée sera mis en valeur par :

- une manifestation publique lors de la remise de la (ou des) distinction(s) ;
- une exposition publique qui se tiendra au Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne au mois de novembre 1996 ;
- un livre, 4e édition de «Portrait d'Architecture Vaudoise».

La Commission de la Distinction Vaudoise d'Architecture souhaite que la qualité dans la créativité architecturale devienne une préoccupation essentielle dans l'art du bâti et qu'elle puisse être reconnue par les Maîtres d'ouvrages et architectes, et partagée avec le public. En se perpétuant, l'action DVA pourra ainsi promouvoir la sensibilité de la culture du bâti.

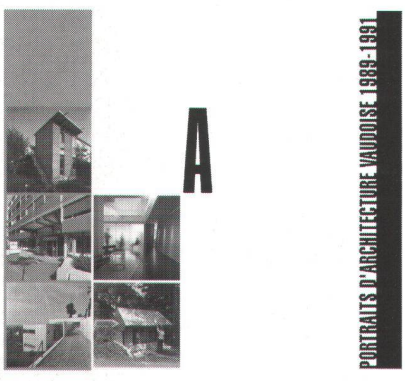

EXPOSITION «LE DESIGN AU QUOTIDIEN» : UNE (BONNE) IDÉE DU MUSÉE GRUÉRIEN

Musée gruérien à Bulle
jusqu'au 28 janvier 1996
Du mardi au samedi : 10-12 h, 14-17 h
Dimanches et jours fériés: 14-17 h

Aussi originale qu'insolite, cette exposition très moderne dans un musée consacré à l'artisanat d'hier se révèle une bonne idée.

D'abord parce qu'elle attire notre attention sur des objets de la vie quotidienne — il y en a plus de 130 — qui sont toujours en vente dans le commerce. Ensuite parce qu'elle éclaire très bien le travail du «designer» créateur de modèles destinés à être répétés par les fabricants. A l'opposé de l'artiste ou de l'artisan d'hier, créateurs d'une pièce unique, le «designer» conçoit un modèle qui sera produit industriellement. De l'agrafeuse au cendrier, de la brosse à dent à la lampe ou à la théière, le design est partout.

L'exposition du Musée gruérien a un autre mérite : elle met en évidence la présence à Bulle d'un designer international, André Ricard. Créateur de la torche olympique des jeux de Barcelone, titulaire de nombreux prix, André Ricard s'est installé à Bulle en 1987. Professeur à l'ecole de design Art Center de La Tour-de-Peilz, il partage son temps entre l'Espagne, essentiellement Barcelone où il dispose d'un bureau réputé, et la Suisse. Commissaire de l'exposition, il y a apporté ses connaissances et ses choix. Comme le souligne Denis Buchs, directeur du Musée gruérien: «le choix proposé (...) a le mérite d'être cohérent car il met (...) en évidence des objets où s'allient utilité et beauté, des objets harmonieux qui contribuent à l'amélioration de notre vie quotidienne.»

LES AIDES FÉDÉRALES POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS

Exécution et effets de la loi encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP)

Bulletin du Logement, vol. 59
édité par l'Office fédéral et la Commission de recherche pour le logement

L'une des tâches constitutionnelles de la Confédération est de favoriser la construction de logements et l'accession à la propriété d'appartements, de maisons familiales. Base légale depuis les années 1970, la loi encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) renferme un vaste éventail de mesures qui visent surtout à augmenter la part représentée par les logements à prix modérés ainsi qu'à œuvrer à une plus large diffusion de la propriété. De 1975 à 1994, plus de 100'000 logements ont été directement ou indirectement encouragés.

Compte tenu de la situation précaire des finances publiques, la Confédération peut-elle encore remplir d'une manière efficace, conformément aux objectifs, la tâche qui lui a été confiée ? L'enquête, publiée dans le volume 55 du Bulletin du Logement conclut par une évaluation globalement positive de l'encouragement à la propriété basée sur la LCAP. Les autres mesures LCAP, évaluées dans la présente étude, ont fait l'objet d'une appréciation favorable.

L'intérêt de cette publication réside dans l'examen des effets déployés par les instruments de la LCAP (cautionnements, abaissements de base et abaissements supplémentaires) pour les investisseurs, les locataires et le marché des logements locatifs. Selon le rapport, on ne relève aucune raison de procéder à des corrections notables du modèle d'encouragement LCAP, en raison de son efficacité et de sa conformité aux objectifs. Le rapport attire cependant l'attention sur diverses possibilités d'optimaliser ce modèle.
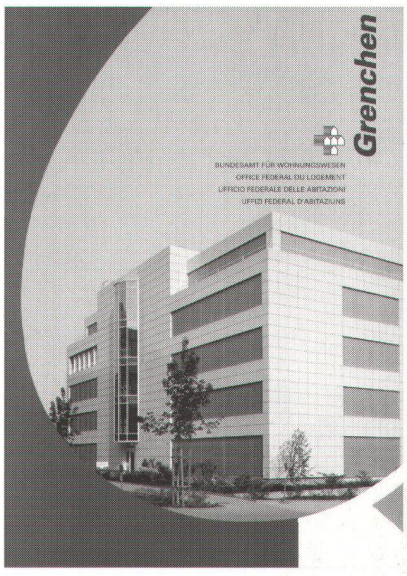
La publication (180 p., n° de commande 725.059 f, Frs 22,05) peut être obtenue auprès de l'Office fédéral central des imprimés et du matériel, 3000 Berne ou en librairie.